

**Politique d'inclusion
des enfants avec besoins
particuliers
du CPE le Hêtre**

Avant-propos

Ce document se veut un outil de référence pour tout le personnel du CPE. Celui-ci a été créé afin d'uniformiser les pratiques auprès du personnel.

Ce Document a été réalisé par : Mme Claude B Therrien (DG) et Mme Yannick Joly (membre du CA), ont également participé : Mme Nathalie Marceau, Mme Sylvie Légaré, Mme Lucie Olivier (les éducatrices) Mme Sylvie Lambert (DA)

Ce document a été révisé avec la collaboration de Mme Geneviève Couture, parent et présidente du conseil d'administration ainsi que Mme Chantal Primeau DA du BC, Mme Sylvie Lambert DA de l'installation, et Mme Claude B Therrien DG. Il a été adopté et a reçu l'aval du conseil d'administration, le 12 janvier 2016

Inclusion des enfants avec besoins particuliers

- Écrire notre couleur face à l'intégration, «l'inclusion» * au CPE Le Hêtre se fait inévitablement avec le cœur! C'est une histoire d'amour au quotidien! Nous avons le désir fondamental de participer à une mission sociale qui est de donner une chance égale à chacun, des droits égaux à une qualité de vie.
- Nous désirons sensibiliser les enfants et les adultes face à la différence afin d'améliorer les conditions d'inclusion et ceci, en vue de leur permettre de vivre et de grandir dans une communauté plus accueillante.
- Dans ce processus d'inclusion, nous considérons le parent comme un acteur essentiel et décisionnel. La collaboration et le respect entre les parents et le personnel du CPE sont aussi primordiaux.
- L'inclusion des enfants avec besoins particuliers au CPE Le Hêtre est un apport quotidien de coopération, d'expériences de divers intervenants, de partage et de support mutuel. Ceci est pour tous, adultes et enfants, une grande source d'enrichissement.

L'inclusion :

- C'est croire en la richesse de la personne et en ses capacités.
- C'est partager notre richesse intérieure.
- C'est devenir plus grand avec les plus petits!

***Définition d'inclusion:** Au CPE le Hêtre, nous privilégions le terme « inclusion » lorsque nous parlons d'intégration. Car pour nous, l'enfant (à défi ou non) est un membre à part égale dans le groupe.

Procédure d'admission

La rencontre

Afin de pouvoir prendre une décision éclairée, il est essentiel d'avoir une 1^{ère} rencontre avec l'enfant, les parents et tous intervenants susceptibles d'ajouter des informations pertinentes.

Répondre aux besoins de l'enfant est notre priorité, et pour ce faire, une analyse des besoins de l'enfant sera faite par: la directrice générale(DG), la directrice adjointe de l'installation(DA), si possible l'éducatrice titulaire du groupe de l'enfant et/ou l'éducatrice désignée comme soutien à l'intégration. De plus, s'il y a lieu, une personne ressource externe au CPE pourrait se joindre à ce groupe. La décision est habituellement prise lors de cette rencontre. Toutefois une seconde rencontre pourrait être nécessaire.

L'inscription

L'inscription se fait comme tout autre enfant au CPE : c'est-à-dire que le parent et l'enfant peuvent venir visiter le CPE autant de fois que nécessaire. Afin de faciliter l'intégration de tous les enfants au CPE, nous recommandons, si possible, une entrée progressive lors des premières semaines.

Support et analyse des besoins spécifiques

Si l'enfant est référé par un service spécialisé (CRD, CISS, etc...) et qu'un professionnel a émis des recommandations dans un rapport ; les intervenants tenteront de les appliquer, dès l'entrée de l'enfant. Également, une grille d'observations ex : « **la grille Ballon** » sera remplie par l'éducatrice titulaire du groupe, et ce, afin de mettre en place des moyens qui faciliteront l'intégration.

Le plan d'intervention

Habituellement, entre septembre et novembre, une rencontre est organisée par le milieu ou par les professionnels travaillant auprès de l'enfant afin de faire un plan d'intervention (PI). Lors de cette rencontre, les personnes présentes sont les parents, la Dg, l'éducatrice titulaire et des professionnels s'il y a lieu. Lors de cette rencontre, le CPE cible les objectifs à atteindre et les stratégies pouvant aider l'enfant à évoluer dans son milieu.

Éducatrice-soutien

En général, lorsqu'un enfant est intégré dans le CPE, une éducatrice-soutien à l'intégration vient se joindre à l'éducatrice-titulaire du groupe quelques heures par jour. Outre l'aide et un certain support, elle peut permettre la libération de l'éducatrice-titulaire afin de remplir des grilles d'observations ou tout simplement, pour qu'elle puisse participer au PI.

Par contre, il arrive parfois, qu'au lieu de rajouter une éducatrice-soutien à l'intégration, le ratio du groupe soit diminué plus particulièrement pendant la saison estivale.

Acteurs principaux : Les parents

Nous croyons que la collaboration des parents est primordiale pour la réussite d'une inclusion. Malheureusement, un manque d'implication des parents peut remettre en question la continuité quant à l'inclusion de l'enfant.

Évaluation

En février ou mars, une autre rencontre a lieu afin d'analyser et d'évaluer les progrès de l'enfant.

L'analyse des besoins de l'enfant peut entraîner des réajustements du milieu pour l'année subséquente ex : l'intégrer dans un groupe d'âge différent de son âge réel, et ce, afin de mieux répondre à ses besoins.

Le départ du CPE

Afin d'aider l'enfant qui quitte le CPE pour commencer son cheminement scolaire, le CPE offre la possibilité de faire une passation d'informations par le biais d'un outil (**la Passerelle**), et ce, bien entendu avec le consentement parental. Nous croyons à l'importance de la communication.

Nos places réservées

Le Ministère de la Famille accorde à un CPE de 60 places 9 places pour des enfants avec besoins particuliers. Le CPE le Hêtre priorise 5 places annuellement pour cette clientèle.

Bienvenue au CPE le Hêtre

Là, où il fait bon être!